

The image shows a close-up of a hand holding a metal key. A white speech bubble with a black outline is superimposed over the hand, containing the word 'OUCH!' in bold, white, sans-serif capital letters. The background is a blurred image of a person's hand and arm.

Votre bulletin mensuel sur la sensibilisation à la sécurité

Héritage numérique

Aperçu

Avez-vous déjà pensé à la question inconfortable : "Qu'arrive-t-il à notre présence numérique lorsque nous mourrons ou devenons incapables?" Beaucoup d'entre nous ont ou savent que nous devrions avoir un testament et une liste de choses que nos êtres chers doivent savoir en cas de décès. Mais qu'en est-il de toutes nos données numériques et de nos comptes en ligne ? Faut-il envisager une sorte de « testament numérique » ? Faut-il créer un plan « héritage numérique » ?

Pensez à votre présence digitale. Comptes bancaires, prêts immobiliers, photos et vidéos de famille, comptes pour appareils intelligents, e-mail et médias sociaux ne sont que quelques-uns des nombreux exemples qui composent notre empreinte numérique. En cas de décès ou de décès d'un membre de la famille proche, la famille et les proches peuvent avoir besoin d'un accès rapide à ces comptes ou données. De plus, les données et les comptes en ligne laissés à l'abandon pourraient devenir vulnérables au fil du temps aux pirates, mettant ainsi la famille et les amis en danger.

Établir un plan

C'est une bonne idée de discuter de vos désirs avec votre famille ou vos amis de confiance, comme d'autres détails de fin de vie. En plus d'avoir ces conversations, faites l'inventaire et listez vos actifs numériques et vos comptes en ligne. Si vous ne donnez pas accès à vos comptes après votre décès, il peut être très difficile pour les membres de la famille d'y accéder ou de les fermer. Par exemple, aimeriez-vous que les membres de votre famille soient privés de toutes ces années de photos et de vidéos de famille que vous avez stockées en ligne ?

Une idée serait de lister vos présences en ligne dans un gestionnaire de mots de passe. C'est un programme qui stocke en toute sécurité vos connexions et mots de passe, cartes de crédit et autres informations sensibles. Il est conçu pour simplifier la création, le stockage et l'accès aux mots de passe et aux questions de sécurité. À bien des égards, il s'agit d'un outil puissant pour cataloguer votre présence numérique. Avec certains d'entre eux, vous pouvez même les configurer pour partager tous ou certains mots de passe avec d'autres membres de la famille. Si vous n'êtes pas à l'aise avec cela, mettez le mot de passe du gestionnaire dans une enveloppe scellée. Faites ouvrir cette enveloppe après votre décès par un exécuteur ou un membre

de la famille de confiance. Ainsi, ils auront accès à votre gestionnaire de mots de passe et pourront accéder à vos comptes et autres informations en ligne.

De plus, certains sites offrent la possibilité d'identifier un contact héritier ou de confiance. Facebook, par exemple, permet aux utilisateurs de choisir à l'avance s'ils veulent leur compte supprimé ou mémorisé après leur mort. Cela crée un espace qui n'est visible que par les amis et où les souvenirs peuvent être partagés. Enfin, vous pouvez peut-être envisager de traiter avec un avocat ou conseiller spécialisé dans l'héritage numérique.

Hériter d'actifs numériques

Vous pouvez vous retrouver dans la situation où vous devez récupérer ou accéder aux comptes en ligne d'un ami ou d'un membre de la famille récemment décédé. Nous vous recommandons d'en discuter d'abord avec un avocat et/ou d'autres membres de la famille. Ces derniers pourraient rapidement s'énervent s'ils vous voyaient agir sans les consulter au préalable. Commencez ensuite par identifier les mots de passe que vous pouvez trouver. Le membre de la famille les a-t-il notés ou stockés quelque part ? Si ce n'est pas une option, pouvez-vous accéder aux appareils qu'ils ont utilisés et qui sont toujours connectés ? Sinon, vous devrez probablement contacter chaque site pour accéder au compte du membre décédé. Cela implique souvent d'avoir à fournir un certificat de décès et une preuve que vous êtes directement lié au membre de la famille. Dans certains cas, vous ne pourrez pas accéder au compte ou aux données stockées dans le compte, mais seulement le supprimer. Chaque site gère ces situations différemment, ce qui peut prendre du temps.

Dans le monde numérique d'aujourd'hui, nous devons considérer autant les biens physiques que les biens numériques dans la planification de notre succession.

Rédacteur Invité

Cheryl Conley est une experte en matière de phishing et de sensibilisation dont l'expérience inclut d'avoir aidé à créer et à gérer le programme de phishing à Lockheed Martin. Elle soutient désormais l'équipe SANS Security Awareness et détient la certification SSAP (SANS Security Awareness Professional).



Ressources

Gestionnaire de mots de passe : <http://www.sans.org/u/Y5Y>

Simplifier les mots de passe : <http://www.sans.org/u/Y63>

OUCH! est publié par SANS Security Awareness et distribué sous la licence [Creative Commons BY-NC-ND 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/). Vous êtes libre de partager ou diffuser ce bulletin tant que vous ne le vendez ou modifiez pas. Pour traduire ou pour plus d'information, contactez www.sans.org/security-awareness/ouch-newsletter. Comité de rédaction : Walt Scrivens, Phil Hoffman, Alan Waggoner, Cheryl Conley